

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- U la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- U le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- U le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- U le Décret N°236/PR-SGG du 17 août 1968, fixant la composition des cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- U le Décret N°237/PR du 17 août 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- U le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- U les nécessités de service,

DECRETE :

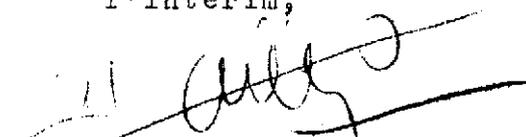
Article 1er - Mr Paul GONCALVES, Inspecteur des Finances, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Conseiller technique pour les Affaires Economiques et Financières au Cabinet du Président de la République.

Article 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 1er août 1968, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 23 août 1968

Le Président de la République,

Pour le Ministre de l'Economie et des Finances absent, le Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications, chargé de l'intérim,

  
Emile-Louis PARAISSO

  
Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 8 - CS 6 - SGG 4  
Ministères 10 - IAA 1 - DGAJL 2 -  
Gde Chanc. 1 - Intéressé 1 -  
SGPR 1 - DEP 2 - Dtion Stat. 2 -